



## **RETRAIT DE LA REFORME MACRON Sauvons notre régime spécifique !**

Le gouvernement envisage de réformer les régimes de retraites, ceux du privé comme ceux des régimes « spéciaux » en reculant l'âge de départ de 62 à 64 ans pour les salariés nés en 1961 dès l'été 2023 avec éventuellement un nouvel allongement de la durée de cotisation.

Macron doit l'annoncer officiellement le 10 janvier 2023. L'objectif du gouvernement, sous couvert d'une pseudo volonté d'équilibrer et d'assurer nos retraites pour le futur, envisage de supprimer notre régime spécial s'accaparant ainsi et par la même occasion les réserves de notre régime correspondant ni plus ni moins aux fruits de votre labeur à toutes et à tous depuis toutes ces années.

### **Cette réforme aura pour conséquences :**

- La baisse du montant des pensions car celle-ci sera calculée sur toute la carrière soit une diminution très sensible des retraites de l'ordre de 25 à 30%.

Actuellement, le montant des pensions des salariés du Notariat se base sur le salaire annuel moyen des 10 meilleures années avec un taux maximum de pension à 75%. (*Pour une carrière complète*).

- Repousser l'âge de départ à la retraite, un danger pour les femmes !

La retraite moyenne des femmes est inférieure de 26% à celle des hommes, cet écart résulte des inégalités au travail : salaires (*26% en moyenne de différence de salaire entre les femmes et les hommes*), carrières interrompues pour congés de maternité, parentaux, temps partiels.

### **POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :**

- Abandonner cette réforme ;
- Un départ à la retraite dès 60 ans ;
- Maintenir le niveau des pensions à 75% du salaire annuel net basé sur les 10 meilleures années ;
- Pérenniser notre régime spécifique.
- Maintien des 4% sur les émoluments.

**LA CGT APPELLE TOUS LES SALARIES DU NOTARIAT A SE MOBILISER CONTRE CETTE REFORME DES RETRAITES !**